



**Règlement du YONEX Tour Isère Vétérans  
à Vinay – Dimanche 7 décembre 2014  
Numéro d'autorisation : en cours**

1. Le tournoi, inscrit dans le YONEX Tour Isère et autorisé par la FFBaD, se déroulera selon les règles fixées par le règlement du YONEX Tour Isère. Il est ouvert aux joueurs vétérans licenciés à la FFBaD et dans un club affilié au Comité de l'Isère de Badminton.
2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD. et en possession de sa licence compétition et des surclassements nécessaires. Une vérification des documents sera effectuée avant le tirage au sort. Les joueurs qui ne seront pas en règle ne pourront participer à ce tirage et donc au tournoi.
3. Le Juge-Arbitre est Vincent ARRIGONI. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le tournoi est ouvert à la catégorie vétérans.
5. Les tableaux proposés sont : Double dames, double hommes et double mixtes. En fonction des inscriptions, 3 niveaux seront proposés : NC, D2/D4, D1 et +.
6. Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, en poules (3, 4 ou 5) avec deux sortants. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
7. Le montant des droits d'inscription s'élève à 6 € par joueur pour 1 tableau, 9€ pour 2 tableaux. Le règlement s'effectuera à l'inscription ou le jour même de la compétition soit par le joueur directement soit par son club.
8. La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 30 novembre 2014 (minuit). Le tirage au sort sera réalisé le mercredi 3 décembre 2014. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPP à la date du tirage au sort.
9. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL TOURNEY N°2. Le volant officiel du tournoi sera mis en vente dans la salle.
10. Tout joueur devra, dès son arrivée, se présenter à la table de marque.
11. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à la table de marque, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
12. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (tests des volants + échauffement, changement de tenue). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs.
13. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum par l'échéancier prévu.
14. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre qui l'autorisera ou non à quitter l'enceinte sportive.
16. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et let au service. Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » jusqu'à 2 fois au service puis faute et let en jeu (illimité).
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match ainsi qu'aux entraîneurs qui les coachent. Le nombre de 2 entraîneurs maximum par demi-terrain est autorisé.
18. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
19. L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel.
20. Un ou plusieurs photographes arpentera le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
21. Tout joueur forfait après la constitution des tableaux, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [liguebad.ra@gmail.com](mailto:liguebad.ra@gmail.com) ou par courrier à Ligue Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
22. Les Fous du Volant 38 déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
23. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Arrigoni', written in a cursive style.